

**Sujet :** Avis défavorable à la modification de servitude de passage des piétons sur le SSPL

**De :** > claucatorc (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:32

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Par la présente, je donne un avis très défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits, alors qu'il s'agit bien de zones appartenant au domaine public.

Citoyennement et écologiquement vôtre,  
Claudine Catorc

**Sujet : DÉFAVORABLE À LA MODIFICATION DU SPPL DU LITTORAL DE SAINTE-LUCE**

**De : > batizasandrine (par Internet)**

**Date : 15/02/2022 à 11:32**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.
- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

**Sujet :** Sentier littoral ste Luce

**De :** > emire.atile (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:35

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable, car le sentier, ne respecte pas à certains endroits, la servitude de 3m de large, exigé par la loi française, même à d' autres endroits on est au pied de la falaise , sinon le passage est à 70cm, certains occupants refusent de montrer leur titre de propriété, et occupent abusivement les 50 pas géométrique, de qui se moque t'on? Voulez vous faire un chlordécone bis?

**De :** > germain.flora (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:41

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable

Flora GERMAIN

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** Projet de modification de Servitude de passage piéton sur le littoral de Sainte-Luce

**De :** > bermudesab972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:44

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En réponse à la requête publique concernant le projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte-Luce, j'émetts un avis défavorable.

En effet, il ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous porterez à mon avis.

Veillez agréer mes respectueuses salutations.

S. BERMUDE

**Sujet :** Demande d'une Servitude

**De :** > samani.97200 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:49

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Par le biais du mail je transmets un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce,. Qui ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des marcheurs n'est pas assurée à certains endroits.

Mme Guilaine SABINE

**Sujet :** projet modification servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte Luce

**De :** > Françoise.REMILIEN (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:50

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

**AVIS DEFAVORABLE** AU PROJET DE MODIFICATION DE SERVITUDE DE PASSAGE DES PIETONS SUR LE LITTORAL DE SAINTE LUCE.

**MOTIFS :**

- NE RESPECTE PAS LE DROIT A UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE 3 M ET LA SECURITE DES PIETONS N'EST PAS ASSUREE A CERTAINS ENDROITS.

Françoise REMILIEN

**De :** > bulmamaurice (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:51

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

De : > dune972madinina (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 11:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées

riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude

destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.

- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

**Sujet : Avis**

**De : > rogernouatzi97270 (par Internet)**

**Date : 15/02/2022 à 11:54**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

**Sujet :** Enquête publique Ste luce

**De :** > sabinee (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 11:56

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable

Non respect des règles de sécurité pour les piétons.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet : Avis défavorable servitude Ste-Luce à Désert Anse Mabouya**

**De : > evelyne972 (par Internet)**

**Date : 15/02/2022 à 11:57**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Monsieur Le Maire,

J'émet un avis très défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public.

-Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Je vous remercie, Monsieur Le Maire, de l'attention que vous portez à ma demande.

Je vous d'agrée, Monsieur Le Maire, mes respectueuses salutations.

Mme E. ERIN

**Sujet :** Modification du passage piéton du littoral

**De :** > eddyroseaulin (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:10

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Ma préoccupation première qui porte sur la création de ce projet est le respect des règles du littoral qui d'après le document que j'ai reçu ne sont pas pris en compte les normes de sécurité pour la circulation des individus ainsi que le passage qui serait impossible vu de constructions privées qui génèrent une prise de risque le long de ce dernier pour ceux qui voudraient l'emprunter et je ne ferai pas plus de remarques sur les lieux à proximité de falaise...

Je suis donc contre ce projet en l'état...

**Sujet :** Enquête publique sur le littoral de Sainte-Luce

**De :** > vaity.liliana (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:12

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour, je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement.

**Sujet :** VLM Vigilance Martinique Libre

**De :** > sabin.joel (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:15

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je proteste contre le barrage de l'accès à la plage, ce n'est pas normal !

En Martinique, il y a deux poids, deux mesures.

Le littoral est pour tout le monde, pas de barrière pour des privilégiés.

Il faut que les élus, et Mr le maire de Sainte-Luce prennent toutes les dispositions, pour voir qui est en règle et qui ne l'est, afin de régler les situations des 50 pas géométriques.

La Martinique doit rester un pays LIBRE ou tout un chacun peut aller et venir...

Joël SABIN

**Sujet :** Observations relatives au projet de modifications de la SPPL sur le littoral de Désert à Sainte-Luce.

**De :** > tourbillonpascal972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:17

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Mme la Commissaire enquêteur

La loi prévoit l'institution d'une SPPL de 3 mètres de large sur les propriétés riveraines du rivage de la mer, pour permettre le libre accès et la libre circulation sur le littoral.

Certes, cette SPPL peut être modifiée, mais uniquement pour ne pas trop porter atteinte à l'intimité des riverains, tout en assurant le libre cheminement des usagers sur le littoral en toute sécurité.

Le projet soumis à l'enquête publique prévoit un sentier littoral de 1,40 mètre de large seulement, et même 70 centimètres à certains endroits (même pas la largeur d'une porte!), empêchant tout croisement d'usagers.

Selon ce projet, le passage devrait se faire le plus souvent en crête de falaise, et même parfois en pied de falaise, accroché à une corde branlante au-dessus de la lame battante, au mépris de la sécurité des usagers.

Aucun titre de propriété, aucune autorisation n'est produit au dossier pour les nombreuses constructions et installations (maisons d'habitation, decks, clôtures, piscines...) qui interdisent le cheminement sur le littoral.

Pour toutes ces raisons, j'émet un AVIS DEFAVORABLE au projet de SPPL tel qu'il est présenté.

Renée MAYAUD épouse Tourbillon

**De :** > marieclaire.clio (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:19

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Fille de marin pêcheur du François g 64 ans mon père 93 ,jamais connu ce genre de chose le littoral n'appartient à personne nous avons.une maison à l'île sur le littoral, un quai et n empechons à quiconque de passer où allons nous c du n'importe quoi c tellement agréable de faire le tour de l'île à pieds cela ne gêne personne nous avons toujours vécu comme ça  
QUE QUELQU'UN M'EMPÊCHE DE PASSER SUR LE LITTORAL

**Sujet :** Servitude du littoral

**De :** > cnr.martinique (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:22

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Nous vous faisons part de notre avis défavorable concernant cette servitude à Ste Luce. Stop au bétonnage des plages. Laissez la population circuler sans entraves sur ce littoral.

La présidente du CNR

Gabrielle Privat

**Sujet :** Avis défavorable au projet de modification de servitude

**De :** > ohmzen.saky (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:24

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Madame ou Monsieur,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

De plus les 30 pas géométrique ne sont respectés ..les plages n'appartiennent à personnes et nous n'y avons pas l'aisance de profiter de l'île aussi bien que ces gens qui résident sur les côtes.

Cordialement

Sakina MURAT

**Sujet :** Enquête publique/ sentier littoral Ste Luce

**De :** > mrs.gavarin (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:30

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Par la présente, j'émet un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Salutations respectueuses.

Marie-Alice Gavarin

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

**De :** > Sacko972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:42

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"  
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je viens, par la présente, donner **un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte-Luce.**

- Cette modification ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 mètres et la sécurité des piétons n'est pas assurée. La libre circulation du piéton est un droit.
- Cette modification ne permet pas de maintenir une végétation saine permettant de combattre l'érosion.
- Cette modification ne protège pas la faune lucéenne (comme partout en Martinique) qui est déjà en danger.

Je vous remercie.

Sarah-Corinne EMMANUEL.

**Sujet :** Avis publique 972 Sspl de ste Luce

**De :** > addjoadwooa (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:53

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci

Sandra GROCRAVLA

Martiniquaise

**Sujet :** Avis défavorable au projet de modification SSPL de Sainte-Luce

**De :** > marinella.raganato (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:53

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Veuillez agréer Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marinella. Raganato

**De :** > n.mascaras (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:56

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable.

Merci d'en prendre note.

**Sujet :** Re: Avis enquete public 972 Sspl de Sainte Luce

**De :** > addjoadwooa (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 12:59

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci

Sandra GROCRAVLA

Martiniquaise

**Sujet : \*\*\*SPAM\*\*\* Avis défavorable**

**De : > g.henry (par Internet)**

**Date : 15/02/2022 à 12:59**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Envoyé de mon iPhone

**Sujet :** Projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce

**De :** > anorman972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:01

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'émet un avis **défavorable** au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants:

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Notre littoral doit être préserver et libre d'accès car relève du domaine public et non du domaine privé.

Alexia NORMAN.

**Sujet :** Avis sur le projet de modification de la SPPL.

**De :** > westindiesbeauty972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:09

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de Sainte Luce.

Certains de ces occupants ont placés leurs diverses constructions sur le domaine public. Aucun passage n est possible autre que dans la mer ce qui implique des problèmes de sécurité, de plus la plage est public . Les usagers ne pourront pas se croiser en toute sécurité. Je ne comprends pas pourquoi les occupants veulent interdire le passage aux usagers alors qu aucun titre de propriété ne stipule cette interdiction.

Laissons les martiniquais et usagers profiter de leur littoral comme ils veulent !!!

Valérie Valey

**Sujet :** Projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral SSPL de Sainte-Luce

**De :** > bertjorenee (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:12

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis contre ce projet. Le littoral doit rester libre à la circulation de la population. La population a déjà eu l'occasion de s'opposer à ce type de projet, vouloir continuer malgré tout constitue une provocation.

Cordialement.

Bertille JÔ.

**Sujet :** Enquete publique

**De :** > machpeglam (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:16

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

**Sujet :** Modification servitude passage piétons sur littoral Sainte-Luce

**De :** > pajima (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:19

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je soussignée Jil PACQUIT, Martiniquaise, née à Fort de France, donne un **avis défavorable** au **projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.**

Cet avis défavorable se fonde sur l'avis de l'ASSAUPAMAR selon lequel cette modification **ne respecte :**

- **ni le droit à une servitude de passage de 3m**
- **ni la sécurité des piétons à certains endroits.**

Pour faire valoir ce que de droit.

Mme Jil PACQUIT  
Augrain nord  
Maison Jean Baptiste  
Le Robert 97231

**De :** > machpeglam (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:19

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR :

ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

**Sujet :** avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas

**De :** > obastol (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:26

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Olivier BASTOL

**De :** > eliemarc.hierso (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:28

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable pour la modification de la servitude du littoral de ste luce

**De :** > delin.dominique24 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:34

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable car ne respectant pas la sécurité des usagers. Certains endroits sont dangereux.

**Sujet :** Avis défavorable au projet de modification de servitude sur le Littoral de Sainte-Luce

**De :** > nykol97270 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 13:36

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je Donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte. Luce

Motifs suivant : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroit.

Cordialement

Nicole RABORIO

Envoyé de mon Galaxy A32 5G Orange

Télécharger [Outlook pour Android](#)

**Sujet : Servitude**

**De : > georgeslavenaire31 (par Internet) <georgeslavenaire31@gmail.com>**

**Date : 15/02/2022 à 13:43**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Avis favorable

Envoyé de mon iPhone